

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2023-18

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

POINTS 1 à 40 et 43 à 45	Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard. PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN.. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.
Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	
Nbre de membres présents : 27	
Nbre de suffrages exprimés : 31	Excusés : Denis NEDEZ. Arnaud JACQUOT. Claude STIQUEL. Jean-François HEIL
Pouvoirs : 4	Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY. Pouvoirs : Denis NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA Claude STIQUEL pouvoir à Dominique DANGEL Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 30 mars 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2023 est adopté à **L'UNANIMITÉ** des voix présentes et représentées.

BUDGET PRIMITIF 2023

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230405-2023-18-BF
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Extrait du registre des délibérations n° 2023- 18

BUDGET PRIMITIF 2023

Après avis de la Commission et du Comité Consultatif Finances, après présentation et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE (24 voix Pour, 7 Oppositions** Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI) des voix présentes et représentées,

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 selon les chapitres budgétaires et le total par section ci-après :

• Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES							
Chapitres	Désignation	BP 2023	Restes à réaliser 2022	TOTAL	Chapitres	Désignation	BP 2023	Restes à réaliser 2022	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 354 566,19		3 354 566,19	70	Produits du domaine	308 240,00		308 240,00
012	Charges de personnel	7 185 328,00		7 185 328,00	73	Impôts et taxes	8 657 274,00		8 657 274,00
65	Aut. Charges de gestion courante	1 695 892,00		1 695 892,00	74	Dotations et participations	2 851 647,00		2 851 647,00
66	Charges financières	155 000,00		155 000,00	75	Aut. Produits gestion courante	214 062,00		214 062,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00	76	Produits financiers	70		70,00
042	Opérat. D'ordre transfert entre sections	336 935,00		336 935,00	77	Produits exceptionnels	51 694,00		51 694,00
023	Virement à la section d'investissement	1 033 382,00		1 033 382,00	013	Atténuations de charges	78 900,00		78 900,00
	TOTAL	13 776 103,19		13 776 103,19	042	Opérat. D'ordre transfert entre sections	38 712,00		38 712,00
					002	Excédent fonctionnement reporté	1 575 504,19		1 575 504,19
						TOTAL	13 776 103,19		13 776 103,19

• Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES							
Chapitres	Désignation	BP 2023	Restes à réaliser 2022	TOTAL	Chapitres	Désignation	BP 2023	Restes à réaliser 2022	TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté	1 372 883,92		1 372 883,92	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	1 173 470,13		1 173 470,13
10	Dotations fonds divers	70 000,00		70 000,00	10	Dotations fonds divers (sauf 1068)	350 935,00		350 935,00
16	Remboursement emprunts et cautions	629 000,00		629 000,00	13	Subventions d'investissement	1 404 932,47	268 739,00	1 673 671,47
20	Immobilisations incorporelles	26 521,00	77 054,65	103 575,65	16	Emprunts et cautionnements	503 000,00		503 000,00
204	Subventions d'équipement	200,00		200,00	024	Cessions	637 784,00		637 784,00
21	Immobilisations corporelles	1 146 777,92	25 390,32	1 172 168,24		Virement de la section de fonctionnement	1 033 382,00		1 033 382,00
23	Immobilisations en cours	454 423,55	497 194,14	951 617,69	021	Opérat. D'ordre transfert entre sections	336 935,00		336 935,00
040	Opérat. D'ordre transfert entre sections	38 712,00		38 712,00	040	Opérations patrimoniales	254 167,00		254 167,00
041	Opérations patrimoniales	254 167,00		254 167,00	041				
	OPERATIONS								
0031	Requalification Urbains quartier Pézole	150 000,00		150 000,00					
0032	Création pôle enseignement musical	834 334,00		834 334,00					
34	Rénovation énergétique bâtiments	841 000,00		841 000,00					
35	Requalification Urbains cœur de ville	76 000,00		76 000,00					
	TOTAL	5 894 019,39	599 639,11	6 493 658,50		TOTAL	5 694 605,60	799 052,90	6 493 658,50

CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le 12/04/23 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le 11/04/23

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,
- **VOTE** la subvention du CCAS de 490 630 € et autorise son versement par mensualités, d'avril à décembre, après déduction de l'acompte de 159 333,33 € voté par délibération n° 2022-146 du 14 décembre 2022.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230405-2023-18-BF
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 27
 Nombre de suffrages exprimés 31

VOTES :
 Pour 24
 Contre 7
 Abstentions

Date de convocation : 30/03/2023

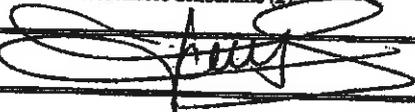
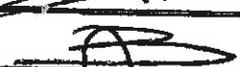
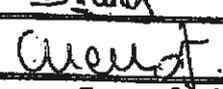
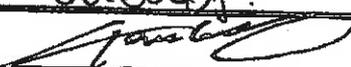
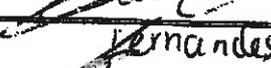
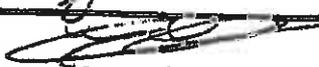
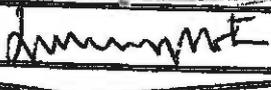
Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 05 Avril 2023
 Le Maire (1),



Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 05 Avril 2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER 	Marie HUGONOT 
Denis NEDEZ	Claude STIQUEL
Jean-Claude HERARD 	Valère NEDEY
Maud PELISSIER 	Dominique DANGEL 
Séverine DIRAND 	Nadine MERCIER
Georgette CUENOT 	Pierre MOSSINA 
Roland GAMBERI 	Claude-Françoise SAUMIER 
Gérard PATEREK 	Stéphanie BOURQUIN 
Catherine PARROT 	Jean-François HEIL
Elisabeth COQU 	Jean-Louis RENGGLI 
Bernard COQU 	Saniye AKDEMIR 
Armando LOPES 	Omar RABEI 
Nourreddine DRAYAF 	Martine MICHAUD 
Stéphanie GAUTIER 	Arnaud JACQUOT
Claudia FERNANDES 	Armand PAVILLARD 
Anne-Lise GARCIA 	Lise VURPILOT 
Thierry MAILLOT 	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/23, et de la publication le 15/04/23

A Valentigney, le 12/04/23

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
 025-212505804-20230405-2023-18-BF
 Date de télétransmission : 12/04/2023
 Date de réception préfecture : 12/04/2023